

# Inciter les travailleurs âgés à rester au poste

René Morissette, Grant Schellenberg et Cynthia Silver

Le nombre élevé de personnes qui approchent de l'âge à la retraite suscite des préoccupations quant aux conséquences sociales et économiques d'un exode massif de la main-d'œuvre, ce qui a éveillé l'intérêt à l'égard d'une participation accrue des travailleurs âgés à la population active<sup>1</sup>. Un facteur d'importance à cet égard est la mesure dans laquelle les travailleurs âgés seraient réceptifs aux stratégies des employeurs et aux politiques destinées à les encourager à rester au poste.

Il est permis de penser que certains travailleurs âgés prendraient leur retraite plus tard si on leur offrait des conditions de travail souples, soit, par exemple, le travail à temps partiel ou moins de semaines de travail par année. D'autres pourraient reporter leur départ à la retraite si cela n'affectait pas leur revenu de pension ou si on leur offrait des hausses salariales. Naturellement, certains seraient incapables de continuer à travailler en raison d'ennuis de santé. À partir de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2002, le présent article examine ces questions concernant les quelque 1,8 million de personnes qui ont pris leur retraite entre 1992 et 2002 (voir la *Source des données*).

## Des incitations auraient amené certains retraités à rester au poste

Dans l'ESG de 2002, on a interrogé les répondants retraités au sujet des facteurs qui auraient pu les inciter à continuer de travailler (tableau 1). Plus du quart d'entre eux auraient continué de travailler s'ils avaient pu alléger leur horaire de travail sans que leur pension en souffre, que ce soit en travaillant moins de jours

*René Morissette est au service de la Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail, et on peut le joindre au (613) 951-3608. Grant Schellenberg est au service de la Division de la démographie, et on peut le joindre au (613) 951-9580. Cynthia Silver est au service de la Division des statistiques sociales, du logement et des familles, et on peut la joindre au (613) 951-2101. On peut aussi joindre les auteurs à [perspective@statcan.ca](mailto:perspective@statcan.ca).*

## Source des données

L'Enquête sociale générale (ESG) de 2002 visait toutes les personnes de 45 ans et plus vivant dans les 10 provinces, à l'exception des pensionnaires à plein temps d'un établissement.

On a utilisé dans le cadre de l'ESG une définition subjective de la retraite qui tient compte de plusieurs considérations. Premièrement, les répondants qui, à la question concernant leur principale activité au cours des 12 mois précédents, ont dit qu'ils étaient « à la retraite » ont été identifiés comme retraités. Ceux ayant déclaré une autre activité principale se sont vu demander : « avez-vous déjà pris une retraite? » Ceux ayant répondu *oui* ont été identifiés comme retraités même s'ils avaient réintégré la main-d'œuvre par la suite. Aux personnes ayant déclaré n'avoir jamais pris de retraite, une question de suivi leur a été posée en vue d'obtenir une réponse plus approfondie :

Prendre sa retraite ne veut pas nécessairement dire arrêter de travailler. Avez-vous déjà pris votre retraite dans l'une des circonstances suivantes?

- Vous êtes devenu admissible à la pension ou vous aviez assez d'années de service pour recevoir une pension.
- Vous avez bénéficié d'un régime de retraite anticipée.
- Vous avez considérablement réduit le temps de travail que vous faisiez pour l'entreprise ou la ferme que vous exploitiez afin de prendre votre retraite.
- Vous avez subi une mise à pied permanente ou vous avez perdu votre emploi et vous n'avez pas cherché un autre travail, ou encore vous avez abandonné votre recherche d'emploi afin de prendre votre retraite.
- Vous avez pris votre retraite ou vous avez considérablement réduit vos heures de travail pour des raisons de santé.
- Vous avez pris votre retraite ou vous avez considérablement réduit vos heures de travail parce que vous pouviez vous permettre de vivre de vos économies ou de vos investissements.
- Vous avez pris votre retraite ou vous avez considérablement réduit vos heures de travail parce que vous pouviez vous permettre de vivre des investissements ou revenus de retraite de votre conjoint(e) ou partenaire.
- Vous avez réduit vos heures de travail en raison de l'état de santé de votre conjoint(e) ou partenaire ou d'un proche.

Les personnes ayant répondu *oui* à n'importe quel élément de la question de suivi ont aussi été classifiées parmi les retraités.

L'analyse se limite aux **retraités récents**, c'est-à-dire ceux ayant pris leur retraite (pour la première fois) entre 1992 et 2002. On visait ainsi à mettre l'accent sur les caractéristiques et expériences des personnes qui ont fait la transition vers la retraite ces dernières années. En outre, on a limité l'échantillon aux personnes de 50 ans ou plus, ce qui a entraîné l'exclusion de quelques répondants qui ont pris leur retraite plus tôt. L'échantillon final comptait 4 464 répondants.

**Tableau 1 : Incitations possibles pour continuer à travailler**

	Ensemble des deux sexes	
	Hommes	Femmes
	en milliers	
<b>Total</b>	<b>1 763</b>	<b>814</b>
<b>Sans effet sur la pension</b>	%	
Travailler moins de jours	28,3	27,5
Travailler des journées plus courtes	25,6	25,2
Plus de congés	19,0	18,4
Travail à temps partiel	27,8	27,2
Meilleur état de santé	26,5	26,2
Hausse de salaire	21,2	20,4
Pas de retraite obligatoire	11,8	11,7
Soins adéquats	6,3	5,8 <sup>E</sup>
Autres	11,3	13,0

Source : Enquête sociale générale, 2002

(28 %) ou moins d'heures par jour (26 %). En outre, un peu moins du cinquième d'entre eux auraient continué à travailler s'ils pouvaient avoir plus de congés. Dans l'ensemble, 31 % ont invoqué au moins une de ces trois raisons liées à la pension<sup>2</sup>. Le fait que 28 % de ces personnes auraient continué de travailler à temps partiel illustre aussi l'importance des régimes de travail.

Les problèmes de santé étaient un facteur qui entrainait en jeu pour bon nombre de retraités récents; 27 % ont déclaré qu'ils auraient continué à travailler s'ils avaient été en meilleure santé. Un peu plus de 21 % auraient continué à travailler si leur salaire avait augmenté (mais on ne leur a pas demandé de combien). Dans une proportion plus faible, certains auraient continué à travailler s'il n'avait pas existé de politique de retraite obligatoire (12 %) ou s'ils avaient pu obtenir des soins adéquats (6 %). Dans tous les cas, les hommes et les femmes ont fourni des réponses très semblables.

## Considérations de santé

Dans l'ensemble, 60 % des retraités récents auraient continué à travailler si certaines incitations avaient existé. De toute évidence, on surestime ici la mesure dans laquelle les travailleurs âgés constituent un réservoir de main-d'œuvre puisque la capacité de certains d'entre eux de rester dans celle-ci était limitée par des problèmes de santé. Il est donc important d'examiner l'ensemble des facteurs qui leur auraient permis de continuer à travailler ou les y auraient encouragés.

Un tiers des retraités récents avaient pris leur retraite pour des raisons de santé (tableau 2). Les pourcentages étaient plus élevés chez les travailleurs autonomes (40 %) que chez les employés (31 %), ce qui s'explique probablement par le fait que les travailleurs autonomes prennent leur retraite à un âge plus avancé. Étant donné que les régimes de travail adaptés et les politiques de retraite n'auraient probablement pas influé sur les décisions de ces personnes concernant la retraite,

**Tableau 2 : Facteurs influant sur le départ à la retraite**

	Total*	Employés	Travailleurs autonomes
	en milliers		
<b>Ensemble des retraités</b>	<b>1 681</b>	<b>1 335</b>	<b>263</b>
	%		
Ceux qui ont pris leur retraite pour des raisons de santé	33,4	30,6	39,5
Ceux qui n'auraient pas continué à travailler	35,3	34,9	40,8
<b>Ceux qui auraient continué à travailler dans des conditions différentes</b>	<b>31,2</b>	<b>34,4</b>	<b>19,7</b>
Régime de travail seulement**	7,8	8,4	5,8
D'autres facteurs seulement†	8,4	9,1	6,2
Régimes de travail et d'autres facteurs	15,0	16,9	7,7

Source : Enquête sociale générale, 2002

\* Y compris ceux qui ne sont classés dans aucune catégorie de travailleurs.

\*\* Travailler moins de jours sans effet sur la pension, travailler des journées plus courtes sans effet sur la pension, plus de congés sans effet sur la pension, et travail à temps partiel.

† Hausse salariale, pas de retraite obligatoire, ententes de soins adéquates, et autres facteurs.

nous n'en avons pas tenu compte dans l'examen de la question des travailleurs âgés comme réservoir de main-d'œuvre.

Un autre tiers des retraités récents n'ont pas pris leur retraite pour des raisons de santé mais n'auraient pas continué à travailler pour l'une ou

l'autre des raisons citées. Les retraités appartenant au dernier tiers, c'est-à-dire les personnes en bonne santé qui auraient été disposées à continuer à travailler (au moins partiellement), sont manifestement susceptibles de venir accroître l'offre globale de main-d'œuvre.

Environ un quart de ces personnes bien portantes, soit 8 % de l'ensemble des retraités récents, auraient continué à travailler si elles avaient pu bénéficier d'un régime de travail adapté<sup>3</sup>. Près de la moitié (15 % des retraités récents) auraient continué à travailler si elles avaient pu bénéficier d'un tel régime ainsi que d'autres facteurs. Dans ce groupe, les autres facteurs les plus couramment cités sont une hausse de salaire (80 %), l'absence de politique de retraite obligatoire (35 %), la possibilité d'obtenir des soins adéquats (8 %) et d'autres raisons (23 %). Le dernier quart (8 % des retraités récents) auraient continué à travailler pour des raisons autres que les régimes de travail. Dans ce groupe, les motifs les plus couramment invoqués étaient d'« autres raisons » (58 %), une hausse de salaire (24 %) et l'absence de retraite obligatoire (24 %).

### Le profil des personnes disposées à continuer de travailler

Les paragraphes qui précèdent brossent un tableau général des préférences concernant la retraite, mais plusieurs questions restent sans réponse. Premièrement, si les conditions de travail étaient la seule considération, lesquels parmi les retraités auraient été plus susceptibles de continuer à travailler? Par exemple, les régimes de travail adaptés pourraient ne pas influencer sur la décision de départ à la retraite pour les travailleurs dont l'emploi comporte des tâches physiques exigeantes pendant de longues périodes. Par contre, les personnes dont la situation financière s'est détériorée après le départ à la retraite ou qui ont du mal à trouver de nouvelles activités pourraient être disposées à reconsidérer leur décision.

Deuxièmement, qui, parmi les retraités, continueraient à travailler uniquement si, en plus des régimes de travail, d'autres facteurs changeaient? Troisièmement, lesquels seraient moins susceptibles de continuer à travailler même dans de telles conditions? Les anciens travailleurs du secteur producteur de biens réagiraient-ils différemment de leurs homologues du secteur des services? Le niveau d'instruction jouerait-il un rôle?

La moitié des anciens employés qui n'ont pas pris leur retraite pour des raisons de santé auraient continué à travailler si des alternatives leur avaient été offertes<sup>4</sup> (tableau 3). À cet égard, 12 % ont cité des régimes de

**Tableau 3 : Anciens employés n'ayant pas pris leur retraite pour des raisons de santé et qui auraient continué à travailler, selon des caractéristiques personnelles**

	Changement souhaité			
	Total	Temps de travail	Autres facteurs	Les deux
	en milliers			
<b>Total</b>	<b>461</b>	<b>112</b>	<b>122</b>	<b>226</b>
<b>Âge à la retraite</b>		%		
50 à 59 ans	53	14	14	25
60 à 64 ans	44	11 <sup>E</sup>	13 <sup>E</sup>	20
65 ans	56	9 <sup>E</sup>	11 <sup>E</sup>	35 <sup>E</sup>
66 ans ou plus	45	10 <sup>E</sup>	11 <sup>E</sup>	24 <sup>E</sup>
<b>Niveau de scolarité</b>				
Sans diplôme d'études secondaires	43	10 <sup>E</sup>	14 <sup>E</sup>	19 <sup>E</sup>
Diplôme d'études secondaires	51	11 <sup>E</sup>	12 <sup>E</sup>	28
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	52	15 <sup>E</sup>	15 <sup>E</sup>	23
Diplôme d'université	53	14 <sup>E</sup>	12 <sup>E</sup>	28
<b>Scolarité du conjoint</b>				
Pas de conjoint	52	8 <sup>E</sup>	16 <sup>E</sup>	27
Sans diplôme d'études secondaires	45	12 <sup>E</sup>	14 <sup>E</sup>	18
Diplôme d'études secondaires	49	13 <sup>E</sup>	11 <sup>E</sup>	24
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	53	17 <sup>E</sup>	10 <sup>E</sup>	26 <sup>E</sup>
Diplôme d'université	54	12 <sup>E</sup>	13 <sup>E</sup>	29
<b>Occupation du logement</b>				
Locataires	54	10 <sup>E</sup>	17 <sup>E</sup>	26 <sup>E</sup>
Propriétaires	49	12	13	24
<b>Statut en matière d'immigration</b>				
Immigrants	53	12 <sup>E</sup>	9 <sup>E</sup>	32
Nés au Canada	49	12	14	22
<b>Situation financière depuis le départ à la retraite</b>				
Meilleure	45	11 <sup>E</sup>	13 <sup>E</sup>	21 <sup>E</sup>
À peu près la même	45	12	12	21
Pire	62	13 <sup>E</sup>	17 <sup>E</sup>	33
<b>La vie depuis le départ à la retraite</b>				
Meilleure	45	12	11	21
À peu près la même	54	12 <sup>E</sup>	15	27
Pire	62	F	23 <sup>E</sup>	30 <sup>E</sup>
<b>Sexe</b>				
Hommes	52	14	13	25
Femmes	48	10 <sup>E</sup>	14	24

Source : Enquête sociale générale, 2002

travail adaptés, près d'un quart ont cité à la fois un régime de travail adapté et d'autres facteurs, et les 13 % restants ont invoqué d'autres facteurs seulement.

Ces moyennes simples masquent des différences marquées entre les groupes. Par exemple, 28 % des détenteurs d'un diplôme d'études secondaires ou universitaires auraient continué à travailler s'ils avaient bénéficié à la fois d'un régime de travail adapté et de la modification d'autres facteurs, contre 19 % des personnes sans diplôme d'études secondaires. La même combinaison de changements a été exprimée par un tiers des personnes ayant bénéficié de mesures d'encouragement à la retraite anticipée, contre un cinquième des personnes n'ayant pas bénéficié de telles mesures (tableau 4).

Au point de vue sectoriel, pas plus de 20 % des personnes ayant travaillé dans les secteurs de la santé, de l'assistance sociale et de l'éducation ou de l'hébergement et de la restauration auraient continué à travailler même si le régime de travail et d'autres facteurs avaient été modifiés (tableau 4). L'ESG ne permet pas d'établir dans quelle mesure la qualité de l'emploi décourage les travailleurs âgés de continuer à travailler. Dans l'ensemble, si des alternatives avaient été offertes, environ 60 % des personnes ayant travaillé dans les services publics, le transport, l'entreposage, le commerce et l'information, la culture et les loisirs auraient continué à travailler, contre environ 45 % des personnes ayant travaillé dans les secteurs de la construction, de la santé, de l'assistance sociale et de l'éducation ainsi que de l'hébergement et de la restauration. Une raison qui pourrait expliquer le faible taux enregistré chez les

**Tableau 4 : Anciens employés n'ayant pas pris leur retraite pour des raisons de santé et qui auraient continué à travailler, selon des caractéristiques professionnelles**

	Changement souhaité			
	Total	Temps de travail	Autres facteurs	Les deux
	en milliers			
<b>Total</b>	<b>461</b>	<b>112</b>	<b>122</b>	<b>226</b>
<b>Incitation à la retraite anticipée</b>		%		
Oui	58	15 <sup>E</sup>	10 <sup>E</sup>	33
Non	46	11	14	21
<b>Perçoivent un revenu de pension</b>				
Oui	51	14	11	26
Non	48	10 <sup>E</sup>	17	22
<b>Profession</b>				
Gestion	55	14 <sup>E</sup>	14 <sup>E</sup>	27 <sup>E</sup>
Professionnel	46	13 <sup>E</sup>	12 <sup>E</sup>	21 <sup>E</sup>
Technique	52	F	F	30 <sup>E</sup>
Travail de bureau	52	12 <sup>E</sup>	12 <sup>E</sup>	28 <sup>E</sup>
Ventes et services	50	10 <sup>E</sup>	19 <sup>E</sup>	21 <sup>E</sup>
Métiers, transport et machinerie	51	15 <sup>E</sup>	12 <sup>E</sup>	24 <sup>E</sup>
Secteur primaire, manufacturier, de traitement et services publics	48	12 <sup>E</sup>	F	28 <sup>E</sup>
<b>Industrie</b>				
Agriculture et autres industries primaires	52	F	F	F
Services publics, transport et entreposage	60	18 <sup>E</sup>	12 <sup>E</sup>	30 <sup>E</sup>
Construction	45	F	F	F
Fabrication	49	12 <sup>E</sup>	11 <sup>E</sup>	26 <sup>E</sup>
Commerce	58	11 <sup>E</sup>	19 <sup>E</sup>	28 <sup>E</sup>
Finance, assurance, immobilier, services professionnels et d'entreprises	53	15 <sup>E</sup>	12 <sup>E</sup>	27 <sup>E</sup>
Soins de santé, assistance sociale et éducation	44	13 <sup>E</sup>	12 <sup>E</sup>	19 <sup>E</sup>
Information, culture et loisirs	63	F	19 <sup>E</sup>	36 <sup>E</sup>
Hébergement, restauration et autres services	40	F	F	20 <sup>E</sup>
Administration publique	47	9 <sup>E</sup>	13 <sup>E</sup>	25 <sup>E</sup>
<b>Statut d'emploi</b>				
À temps plein toute l'année	50	13	12	25
Pas à temps plein toute l'année	48	10 <sup>E</sup>	18 <sup>E</sup>	21 <sup>E</sup>

Source : Enquête sociale générale, 2002

travailleurs de la construction est le fait que leur travail, exigeant sur le plan physique, peut manquer d'attrait pour les travailleurs âgés.

### Analyse multivariée

Est-ce que ces tendances qualitatives subsistent quand on compare des retraités en bonne santé qui pré-

sentent des caractéristiques similaires? On a eu recours à une analyse multivariée pour déterminer dans quelle mesure les réponses variaient en fonction de l'âge à la retraite, du sexe, du niveau d'instruction (du travailleur et de son conjoint), de l'emploi exercé auparavant (catégorie d'emploi et industrie) et de plusieurs caractéristiques<sup>5</sup>. On a limité l'analyse aux personnes qui occupaient un emploi avant la retraite<sup>6</sup>.

Comparés à leurs homologues de 60 à 64 ans, les retraités de 50 à 59 ans avaient tendance à déclarer qu'ils auraient continué à travailler. Quand on tenait compte uniquement de la présence de régimes de travail adaptés, cette probabilité s'établissait à 14 %, ce qui est légèrement supérieur à la proportion de 12 % enregistrée dans le cas des retraités de 60 à 64 ans (tableau 5)<sup>7</sup>. Les personnes qui avaient pris leur retraite à 65 ans étaient beaucoup plus susceptibles que celles qui l'avaient fait à un âge moins avancé d'être disposées à continuer à travailler dans les cas où, en plus de régimes de travail adaptés, d'autres facteurs, tels que les politiques de retraite obligatoire, avaient été modifiés.

Les retraités diplômés d'université étaient parmi les plus susceptibles d'être disposés à continuer à travailler si les régimes de travail étaient différents (peu importe qu'il y ait eu ou non modification d'autres facteurs). Cela pourrait être attribuable au fait qu'ils présentaient des niveaux de satisfaction professionnelle relativement élevés ou qu'ils occupaient des emplois moins exigeants physiquement. Il s'ensuit que les régimes de travail adaptés semblent être un facteur important pour les employeurs désireux de retenir les employés au niveau d'instruction élevé.

**Tableau 5 : La probabilité de vouloir continuer à travailler**

	Changement souhaité		
	Temps de travail	Autres facteurs	Les deux
		%	
<b>Âge à la retraite</b>			
50 à 59 ans	14	12	29
60 à 64 ans*	12	11	25
65 ans	9	8	44
66 ans ou plus	11	7	29
<b>Niveau de scolarité</b>			
Sans diplôme d'études secondaires	11	10	24
Diplôme d'études secondaires*	11	10	30
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	15	12	26
Diplôme d'université	14	11	38
<b>Scolarité du conjoint</b>			
Pas de conjoint	9	13	33
Sans diplôme d'études secondaires*	14	12	22
Diplôme d'études secondaires	13	9	29
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	17	8	30
Diplôme d'université	12	11	35
<b>Incitations à la retraite anticipée</b>			
Oui	13	8	42
Non*	12	12	25
<b>Statut en matière d'immigration</b>			
Immigrants	12	10	31
Nés au Canada*	13	15	23
<b>Profession</b>			
Gestion	12	13	26
Professionnel	13	10	23
Technique	14	7	38
Travail de bureau	12	10	31
Ventes et services	11	15	28
Métiers, transport et machinerie	14	11	31
Secteur primaire, manufacturier, de traitement et services publics*	13	6	38
<b>Industrie</b>			
Agriculture et autres industries primaires	11	17	27
Services publics, transport et entreposage	16	10	39
Construction	14	7	32
Fabrication*	11	11	30
Commerce	13	11	39
Finance, assurance, immobilier, services professionnels et d'entreprises	16	9	31
Soins de santé, assistance sociale et éducation	13	10	21
Information, culture et loisirs	9	17	38
Hébergement, restauration et autres services	9	10	29
Administration publique	8	11	29
<b>Situation financière depuis le départ à la retraite</b>			
Meilleure	12	11	25
À peu près la même*	12	10	27
Pire	14	13	37
<b>La vie depuis le départ à la retraite</b>			
Meilleure	12	9	26
À peu près la même*	13	12	32
Pire	12	18	31

Source : Enquête sociale générale, 2002

\* Groupe de référence.

Les probabilités indiquées dans les chiffres ombragés diffèrent de celles du groupe de référence au niveau de 5 %.

Les immigrants et les retraités qui avaient bénéficié de mesures d'incitation à la retraite anticipée étaient beaucoup plus susceptibles d'envisager de continuer à travailler si des régimes de travail adaptés et d'autres facteurs avaient été présents. Les retraités ayant travaillé auparavant dans les secteurs de la santé, de l'assistance sociale et de l'éducation étaient les moins susceptibles d'avoir des préférences pour ce qui est de continuer à travailler. Cela donne à penser que les possibilités de rétention des travailleurs âgés dans ces secteurs sont moindres, facteur qui revêt une importance d'autant plus grande que les proportions de travailleurs approchant de l'âge de la retraite dans ces secteurs sont disproportionnellement élevées (Statistique Canada, 2004).

Est-ce qu'une détérioration de la situation financière après le départ à la retraite influe sur l'idée que l'on se fait de la possibilité de continuer à travailler? La réponse est oui, sans équivoque. Parmi les retraités en situation comparable, ceux dont l'état financier s'était détérioré depuis le départ à la retraite étaient beaucoup plus susceptibles de déclarer qu'ils auraient préféré continuer à travailler si des régimes de travail adaptés leur avaient été offerts. Cela pourrait refléter une baisse inattendue du niveau de vie après le départ à la retraite. Une piètre connaissance du régime de pension financé par l'employeur est un facteur important à cet égard (Morissette et Zhang, 2004).

## Conclusion

Il faut reconnaître que les réponses à des questions rétrospectives sur le départ à la retraite doivent être interprétées avec précaution car il est impossible d'établir s'il en aurait été autrement. Il est possible que les réponses exagèrent la volonté que les individus ont eu à continuer à travailler, notamment s'ils ont découvert que la retraite était moins satisfaisante qu'ils s'y attendaient. En pareil cas, la possibilité de continuer à travailler aura pu sembler attrayante en rétrospective. À l'inverse, même les retraités qui ont déclaré qu'ils n'étaient pas disposés à continuer à travailler auraient pu le faire si on leur avait offert un emploi suffisamment rémunérateur et assorti de bonnes conditions.

Malgré les limites précitées, les résultats jettent une certaine lumière sur les tendances de retraite dans les années à venir. Des régimes de travail différents semblent être une considération importante lorsqu'il s'agit d'encourager les travailleurs âgés à rester au poste. Par exemple, plus d'un quart des retraités inclus dans l'échantillon auraient été disposés à continuer à travailler

si on leur avait offert un emploi à temps partiel. De même, pour une forte proportion de retraités, la possibilité de continuer à travailler aurait constitué une option attrayante s'il leur avait été possible de travailler moins d'heures sans que leur pension en souffre. Le fait que 42 % des retraités aient réintégré la main-d'œuvre à temps partiel illustre aussi l'importance des régimes de travail.

Cependant, les circonstances et conditions qui ont façonné le parcours des retraités dans les années 1990 pourraient changer considérablement dans les années à venir. Dans un contexte de resserrement du marché du travail, il est peu probable que les employeurs seront aussi enclins à inciter à la retraite anticipée. De fait, dans le secteur public, les dépenses associées à ces incitations ont atteint un sommet en 1996, pour diminuer par la suite pendant le reste de la décennie (Kieran, 2001). Par conséquent, les possibilités qui s'offrent aux personnes ayant à prendre une décision concernant la retraite pourraient changer dans un avenir proche, tout comme la mesure dans laquelle ces personnes se montreront disposées à rester dans la population active.

---

### Perspective

---

#### ■ Notes

1 L'Organisation de coopération et de développement économiques a clairement exprimé cette préoccupation : « Le vieillissement de la population signifie qu'en l'absence de changement dans les structures de participation sur le marché du travail, il faut s'attendre à une diminution de la main-d'œuvre, en termes relatifs, et même, peut-être, dans quelques pays, en termes absolus, au cours des prochaines décennies, ce qui ne manquera pas d'avoir de lourdes conséquences pour la croissance économique, les finances publiques et le niveau de vie. C'est pourquoi il est à ce point fondamental d'élever le taux d'emploi des travailleurs âgés » (OCDE, 2002, p. 11).

2 Un grand nombre de retraités qui ne tiraient aucun revenu d'un régime de pension d'employeur en 2002 ont répondu à ces questions, peut-être parce qu'ils pensaient que ces régimes comprenaient le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec. Si on limite l'analyse aux personnes qui ont tiré un revenu d'un régime de pension d'employeur, la proportion de celles qui auraient continué à travailler si elles avaient pu alléger leur horaire de travail sans que cela affecte leur pension grimpe à 37 %.

3 Les régimes de travail adaptés incluent la réduction du nombre de jours de travail sans effet sur la pension, la réduction de la durée des journées de travail sans effet

sur la pension, l'augmentation du nombre de jours de congé sans effet sur la pension ainsi que le travail à temps partiel.

4 Le pourcentage correspondant chez les anciens travailleurs autonomes n'est que de 33 %. Cela illustre sans doute la plus grande souplesse qu'offre le travail indépendant en matière de régimes de travail et d'auto-nomie.

5 Les autres variables de contrôle étaient le fait de posséder une maison, le fait d'avoir bénéficié d'une mesure d'incitation à la retraite anticipée, le fait de toucher un revenu de pension, le fait d'avoir travaillé à plein temps toute l'année avant la retraite, ainsi que la détérioration, l'amélioration ou l'absence de changement de la situation financière depuis le départ à la retraite et le fait de jouir de la vie davantage, moins ou de la même manière depuis le départ à la retraite.

6 On a exclu de l'analyse multivariée le tiers des retraités récents qui avaient « quitté » la population active pour des raisons de santé. On a utilisé comme base de comparaison le tiers des retraités récents qui n'avaient pas quitté la main-d'œuvre pour des raisons de santé et qui ont déclaré qu'ils n'auraient pas continué à travailler même si la situation avait été différente. L'analyse multivariée est basée sur un modèle logit multinomial et consiste essentiellement à comparer les trois groupes de personnes « qui seraient restées », selon le tableau 2, au groupe des personnes « qui ne seraient pas restées ».

7 Les probabilités indiquées au tableau 4 ont été obtenues en fixant les autres covariables à leurs valeurs moyennes.

#### ■ Documents consultés

KIERAN, Patrick. « Retraite anticipée : tendances », *L'emploi et le revenu en perspective*, édition en ligne de septembre 2001, vol. 2, n° 9.

MORISSETTE, René et Xuelin ZHANG. « Connaissance des régimes de retraite », *L'emploi et le revenu en perspective*, édition en ligne de janvier 2004, vol. 5, n° 1.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE). Éditorial, *Perspectives de l'emploi*, 2002, p. 7 à 13.

STATISTIQUE CANADA. « Le taux d'approche de la retraite », *L'emploi et le revenu en perspective*, édition en ligne de février 2004, vol. 5, n° 2.